



Réunion de la Commission de Concertation  
Vergadering van de Overlegcommissie

**mardi 26 septembre 2023 à 09:00**

## ORDRE DU JOUR - AGENDA

1. APPROBATION PROCES- VERBAL  
**11/07/2023 et 12/09/2023**

GOEDKEURING NOTULEN:

2. EXAMEN DES DOSSIERS :

BEOORDELING DOSSIERS :

N° Nr	H U	N° dossier Dossier nr	Demandeur Aanvrager	Situation du bien Ligging van het goed	E.P. O.O	Motifs Redenen
1.	09:00	17/PFD/190521 6/	STIB - Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles	Place Léopold Wiener 2 Remplacer la sanisette existante hors service par un nouveau sanitaire le long de la place Léopold Wiener.	X	application de la prescription particulière 8.4. du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions et installations s'accordant avec celles du cadre urbain environnant)
2.	09:30	PU/31642-22	MINERVA CAPITAL S.R.L.	Rue de l'Hospice Communal 35 démolir un immeuble de bureau comportant un logement et construire 8 maisons unifamiliales	X	application de l'art. 237 du COBAT (zone de protection d'un bien classé (actes et travaux modifiant les perspectives sur ce bien classé ou à partir de celui-ci)) application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) dérogation à l'art.5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant) Art. 126§11 Dérogation à un PPAS dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne) application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions

3.	11:30	17/PFD/187172 6/	Administration communale de Watermael-Boitsfort	Rue de l'Hospice Communal 153 Régulariser la démolition du bien sis 153 rue de l'Hospice Communal et la création d'un jardin potager public pour le quartier	X	application de l'art. 207 §1.a14 du COBAT (bien à l'inventaire) application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)
4.	11:45	PU/31734-23	Monsieur et Madame ET/OU Hélène SAMAIN	Avenue des Naïades 13 isoler la toiture par l'extérieur (type sarking)	X	Art. 126§11 Dérogation à un permis de lotir dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne)
5.	12:45	PU/31746-23	Monsieur de MEVIUS	Avenue Emile Van Becelaere 18 Construire une piscine et un cabanon technique	X	application de l'art. 9 du COBAT (CC à la demande du FD ou du collège échevinal)
6.	13:15	PU/31721-23	Monsieur FRANCAUD	Chaussée de La Hulpe 384 construire 2 lucarnes et isoler et remplacer la toiture	X	Art. 188/7 MPP à la demande d'un PRAS, d'un RRU, d'un PPAS, d'un RCU
7.	13:30	PU/31714-23	Monsieur et Madame ET/OU Leatizia BLONDEAU	Avenue des Mûriers 24 transformer une maison unifamiliale	X	dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur) application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
8.	13:45	PU/31730-23	Madame DE MARCHANT	Rue du Buis 28 transformer une maison unifamiliale	X	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
9.	14:00	PU/31709-23	Monsieur et Madame ET/OU Savina DE GERLACHE	Square du Castel Fleuri 8 rénover une maison unifamiliale	X	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) application de l'art. 207 §1.a14 du COBAT (bien à l'inventaire) dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul)

10.	14:20	PU/31708-23	Monsieur et Madame ET/OU PALACIO Y DELATTRE Leonor	Avenue des Naïades 2 rénover une maison unifamiliale, agrandir en façade arrière et réaménager l'intérieur.	X	Art. 126§11 Dérogation à un PPAS dérogation à l'art.7 du titre I du RRU (implantation - constructions isolées)
11.	14:50	PU/31707-23	Monsieur PICARD	Avenue des Campanules 50 réaménager un immeuble de rapport de 3 unités en 2 logements	X	dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
12.	15:10	PU/31658-23	Madame CERULUS	Rue des Bégonias 69 construire une annexe au rez-de-chaussée et agrandir deux balcons arrières	X	application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) Art. 126§11 Dérogation à un PPAS dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
13.	15:30	PU/31722-23	Madame PUNDEL MARTINEZ	Dries 42 régulariser le volume d'une extension à l'arrière, rénover la façade à rue et isoler la façade arrière par l'extérieur	X	application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
14.	15:50	PU/31720-23	Monsieur et Madame ET/OU Lénaïc POLET	Avenue Delleur 25 transformer et agrandir une habitation unifamiliale	X	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
15.	16:20	PU/31723-23	Monsieur et Madame ET/OU Alessia SIMONINI	Rue Gratès 11 Rehausser les façades avant et arrière d'un étage et agrandir le balcon en façade arrière	X	dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur) dérogation à l'art.5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant)
16.	16:40	PU/31728-23	Monsieur et Madame KERVYN de MEERENDRE - DE VROEY	Avenue Marie-Clotilde 18 rénover la façade arrière de l'annexe	X	application de l'art. 207 §1.al4 du COBAT (bien à l'inventaire) application de la prescription

				<p>située en fond de jardin et réaliser un passage souterrain la reliant la maison</p>	<p>particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics)</p> <p>dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)</p> <p>application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)</p>
--	--	--	--	--	--

Pause sandwiches : 12h00-12h45